

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Cahors, le 6 Mars

ESPRIT NOUVEAU

Nous avons souvent exprimé ici notre sentiment sur la fréquence fâcheuse des interpellations à la Chambre, et sur l'inutilité de ces joutes oratoires, plus ou moins brillantes, qui arrêtent sans profit le travail parlementaire.

Mais, il faut bien le reconnaître, quand une interpellation est sérieusement motivée et qu'elle vient à son heure, il peut en résulter un grand profit pour la politique générale du pays.

C'est ainsi que la discussion provoquée samedi à la Chambre par M. Denys-Cochin, au sujet des conflits survenus à Saint-Denis entre le maire et le curé, aura certainement porté son fruit.

On sait déjà comment se posait la question.

Le maire de Saint-Denis, le citoyen Walter, avait pris un arrêté interdisant les cérémonies du culte sur la voie publique, et défendant l'exhibition d'emblèmes religieux. Le Conseil d'Etat, sur les conclusions conformes du directeur des cultes, a ratifié la première partie de cet arrêté et infirmé la seconde. M. Denys-Cochin voulait savoir si le gouvernement approuvait ces conclusions. M. Spuller, le ministre compétent, a expliqué, dans un langage très clair et très catégorique, que l'autorité administrative avait le droit d'interdire sur la voie publique les cérémonies du culte. On comprend aisément la raison de cette interdiction. A Paris, notamment, ce régime fonctionne depuis 60 ans, « grâce à la modération du clergé et au bon sens de la population ». Les nécessités de la circulation urbaine et l'intensité du mouvement ne permettraient pas, en effet, au clergé, de procéder aux cérémonies usuelles sur la voie publique.

On se représente difficilement un cortège funèbre, accompagné avec les rites de l'Eglise et partant par exemple de la Madeleine pour

se rendre au Père-Lachaise. Le clergé est dès lors obligé de suivre en voiture avec le reste du cortège.

Le maire de Saint-Denis avait donc le droit pour lui, mais incontestablement il avait le bon sens et la convenance contre lui, quand il prétendait assimiler la situation d'une immense ville comme Paris avec celle de Saint-Denis.

En revanche, le citoyen Walter tombait manifestement dans l'illégalité et dans la tyrannie, quand il interdisait l'exhibition des emblèmes servant au culte. Aussi l'honorable M. Spuller n'a-t-il pas hésité à flétrir, du haut de la tribune, ces odieuses prétentions en les qualifiant d'anti-libérales et de tyranniques.

Mais le débat s'est bientôt élargi et le ministre des cultes a été entraîné à faire des déclarations de principes qui ont déchaîné aussitôt un orage parlementaire, mais donc la haute signification n'échappera à personne.

Il est intervenu dans le conseil du gouvernement, a dit M. Spuller, « un esprit nouveau » qui se dégage de toutes les querelles mesquines qui feraient plus de mal que de bien au parti républicain.

Et plus loin :

Le gouvernement partage l'avis du conseil d'Etat. Il est temps de mettre fin à d'absurdes querelles et d'apaiser tous les esprits.

Voilà un langage franc et digne, auquel tous les bons patriotes, tous les hommes sensés, devront applaudir ; et c'est un fait considérable dans l'évolution du parti républicain qu'un membre du gouvernement ait pu tenir, à la tribune de la Chambre, un tel langage, aux applaudissements de la majorité. En outre, dans le cours de la discussion, le ministre des cultes a été amené à rendre, malgré les cris de rage impuissante du petit Goblet, un hommage discret au pape, qui est un homme « digne de respect, investi d'une haute autorité. »

Mais cela ne suffisait pas, paraît-il, aux sectaires de l'extrême gauche, qui auraient

bien voulu entraîner le ministère sur un terrain qu'ils jugeaient périlleux pour lui.

Aussi ont-ils dépêché à la tribune le social-lennel Brisson, qui est venu dire gravement que tout était perdu dans la plus mauvaise des Républiques.

Quand il a fallu procéder au vote, pour clore la discussion, le gouvernement est intervenu par l'organe de M. Casimir-Périer, qui a repris, pour le ministère tout entier, les paroles d'apaisement prononcées par M. Spuller.

« Nous conserverons les lois existantes, mais nous considérons comme indigne de la République, de poursuivre une guerre de tracasseries mesquines. » Voilà, en substance, la déclaration du président du conseil, que la majorité a ratifiée en votant l'ordre du jour Barthou, conçu dans le même esprit.

On dira sans doute que les lois scolaire et militaire subsistent, que rien n'est changé, et qu'il n'y a que quelques bonnes paroles de plus.

Tel n'est pas notre avis. Un mot suffit parfois pour résumer une politique et les mots prononcés par le gouvernement ayant été des mots d'apaisement, la politique de l'avenir sera, elle aussi, une politique d'apaisement.

Nous pourrions, du reste, à cet égard, citer un excellent article écrit dans le *Limousin de Paris*, par M. Pierre Leyssenne, inspecteur général de l'enseignement primaire, qui établit le véritable caractère de la loi scolaire.

M. Leyssenne cite quelques extraits des instructions données aux instituteurs : « La mission de l'instituteur, disent ces instructions, est bien délimitée, elle consiste à fortifier, à enraciner dans l'âme de ses élèves ces notions essentielles de moralité humaine, communes à toutes les doctrines et nécessaires à tous les hommes civilisés. »

« L'instituteur prend les enfants comme ils lui viennent, avec leurs idées et leur langage, avec les croyances qu'ils tiennent de la famille, et il n'a d'autre souci que de

leur apprendre à en tirer ce qu'elles contiennent de plus précieux au point de vue social, c'est-à-dire les préceptes d'une haute moralité. »

Plus loin encore « le maître devra éviter comme une mauvaise action, tout ce qui, dans son langage ou dans son attitude, blesserait les croyances religieuses des enfants confiés à ses soins. »

Est-ce là de l'athéisme, est-ce là de l'immoralité ? se demande M. Leyssenne.

Nous ajouterons que le temps fera le reste, que ceux qui hier étaient adversaires se rendront mieux justice demain, se connaissant mieux.

En attendant, il ne nous était pas indifférent de constater les progrès que la politique de l'apaisement a faits, grâce à l'esprit nouveau dont parlait M. Spuller dans la séance de samedi, nous qui croyons que deux grands principes peuvent coexister dans un pays de liberté comme le nôtre : l'indépendance du pouvoir civil et la tolérance religieuse.

J. QUERCITAIN.

APPRECIATION DE LA PRESSE

Du *Figaro* :

Il ne faut pas laisser passer sans les applaudir les deux remarquables discours que MM. Spuller et Casimir-Périer ont prononcés hier à la Chambre. Tous deux ont proclamé le droit à la tolérance et reconnu la nécessité d'introduire dans le gouvernement de la République un esprit nouveau, de renoncer à la politique de taquinerie, de chercher à apaiser les querelles religieuses qui ont duré trop longtemps. Ce sont là de nobles paroles auxquelles nous n'étions plus habitués depuis longtemps : elles font honneur aux ministres qui les ont prononcées.

De *l'Autorité* :

Le langage du ministre des cultes a été conforme au passé de M. Spuller.

C'est un langage libéral et courageux. Et nous sommes heureux de retrouver toujours chez l'honorable ministre, le même esprit de tolérance et de conciliation qui l'a distingué, dès le premier jour, de la bande des sectaires à laquelle, malheureusement, il appartient.

une sorte de confusion, de honte, s'emparait de lui, dès qu'il se trouvait près de l'ingrate.

Mais qu'avait-il donc fait pour être ainsi frappé ? Avait-il été un seul jour moins tendre, moins affectueux ? Son cœur n'avait-il pas été constamment et sans restriction à elle, tout à elle ?

Il s'interrogeait et ne voyait rien qui put le rendre coupable et lui mériter une semblable infortune.

Ah ! s'il avait pu connaître les pensées intimes de sa femme, comme il eût été loin de s'accuser.

Sa chute fut profonde.

D'une nature trop exquise pour s'abaisser à faire montre d'un sentiment qu'il savait désormais ne pouvoir lui être rendu, il s'enferma dans sa douleur et dévora son chagrin.

Il devint morose, taciturne, eut des inégalités d'humeur sans motifs, et finalement une maladie morale commença à le miner sourdement.

Dans son égoïsme, Angèle, loin de le plaindre, n'en fut au contraire que plus irritée contre lui, car, n'appréciant tout que superficiellement, elle crut à son tour que son mari lui avait retiré son affection, et elle ne vit là qu'un grief de plus à sa charge.

Le vieux Jean, dans les visites fréquentes que lui faisait son fils, avait facilement remarqué la transformation subite et navrante du pauvre garçon, mais par délicatesse il ne l'avait jamais interrogé, lorsqu'un matin il le vit entrer, pâle, défait, puis aussitôt se précipiter dans ses bras.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 8

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

III

Aussi, la plupart, en entrant dans la vie, n'y trouvent que désillusions et déceptions, et soit qu'elles se marient, soit qu'elles restent filles, font généralement ou de tristes épouses ou de misérables déclassées.

Elle rêvait alors que son mari serait un beau cavalier, riche, élégant, distingué, appartenant à une des premières familles nobles de France et qui lui ouvrirait les salons de la haute aristocratie ; qu'elle aurait chevaux, voitures, commanderait à de nombreux domestiques, mènerait la vie de château l'été, la vie de Paris l'hiver ; qu'elle voyagerait, visitant les grandes capitales d'Europe, puis l'Orient et ses splendeurs, laissant partout un renom d'élégance et de luxe.

Hélas ! qu'il était loin ce beau rêve charmant.

Son beau cavalier, élégant et distingué, était un gaillard de cinq pieds et demi, aux épaules larges, à la carrure puissante, et dont les manières se

ressentaient du milieu dans lequel il était né.

Sa vie de plaisirs avait tout juste duré un an, et sa richesse se bornait à l'hôtel qu'ils habitaient... et qui n'était pas encore payé.

Qu'il lui semblait triste cet hôtel, maintenant qu'elle n'avait plus pour l'embellir le souvenir de la fête de la veille ou la joie de penser au souper du lendemain.

Et pour elle qui mettait sa vie dans le fracas du monde, le calme austère du foyer devenait une gêne, une contrainte.

Angèle avait un autre sujet d'amertume : elle avait acquis la certitude qu'elle n'avait jamais aimé son mari, et qu'elle ne l'aimerait jamais.

Quant à la reconnaissance qu'elle lui avait vouée autrefois, c'est à peine si sa mémoire en gardait une légère et fugitive empreinte.

— Ainsi, se disait-elle, raisonnant à son point de vue égoïste et futile, me voici liée pour la vie à un homme que je n'aime pas, qui n'a ni mon caractère ni mes idées, dont l'humeur n'est pas compatible avec la mienne et qui est le fils d'un maçon.

Et elle se reprochait d'avoir été si prompte à se marier.

Elle avait cru se rendre libre et elle se sentait plus enchaînée qu'au paravant.

Au lieu de voir dans sa fille un lien la rattachant à son mari, faute d'amour, par le bonheur qu'il lui avait donné d'être mère, elle ne trouvait là, au contraire, qu'un sujet de plus de ressentiment, car si c'était son enfant à elle, c'était aussi le sien, c'est-à-dire l'enfant d'un homme que tout éloignait et éloignerait à jamais de son cœur.

Du Journal des Débats :

Depuis plusieurs années, on n'avait pas entendu un pareil langage. Il a été tenu avec un accent de bonne foi et de conviction profonde par M. Spuller; avec un tact politique supérieur par M. Casimir-Périer. Le mot « d'esprit nouveau » devenait inutile : on avait la manifestation même de cet esprit.

Du Temps :

Oui, la République a eu le droit de se défendre quand elle était attaquée; mais c'est pour cela même qu'elle a le devoir d'être tolérante quand elle est forte.

Qu'on ne vienne pas dire que nous nous laissons endormir par de vaines protestations de paix : nous pourrions braver un nouvel assaut en confiance, car nous avons l'expérience de la victoire, et les armées que nous avons forgées aux heures de défense, nous ne les brisons pas : nous les gardons. Nous gardons les lois républicaines, nous les appliquons.

Mais en refusant de troubler la conscience de tant de Français qui sont venus à nous en renonçant à la politique des tracasseries, nous ne faisons pas autre chose que constater précisément notre victoire. La tolérance que nous imposons déjà le respect des principes républicains, elle est aussi la meilleure, la plus habile, et la plus féconde des politiques.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 mars 1894

Plus de persécutions mesquines contre l'Eglise

Une question de M. Denys Cochin, sur l'arrêt du Conseil d'Etat qui avait déclaré légal un arrêté du maire de Saint-Denis, relatif à l'exhibition des emblèmes en dehors des cérémonies religieuses, amène à la tribune M. Spuller, ministre des cultes.

M. Spuller examine d'abord la question au point de vue légal et dit que l'arrêt du Conseil d'Etat est conforme à l'esprit de la loi de germinal (la loi du Concordat), mais un mot qu'il prononce, à la fin de sa réplique, sur le caractère oppressif et tyrannique de l'arrêt du maire de Saint-Denis et sur les tendances plus libérales dont devra s'inspirer « l'esprit nouveau » soulève une véritable tempête à l'extrême gauche.

M. Denys Cochin remercie le ministre d'avoir invoqué « l'esprit nouveau », et la droite l'applaudit, pendant que l'extrême gauche proteste.

M. Brisson demande de changer la question en interpellation afin que le gouvernement s'explique sur le sens qu'il entend donner à ce mot « l'esprit nouveau », et s'il veut dire par là qu'il suivra une politique différente au point de vue religieux, de celle suivie par ses prédécesseurs.

M. Casimir-Périer, président du conseil accepte l'interpellation et demande à la Chambre de la discuter immédiatement.

M. Spuller, ministre des cultes, remercie M. Brisson d'avoir nettement posé la question. Si on veut savoir ce que pense le gouvernement et ce qu'il pense lui-même, il va le dire.

On me demande si le gouvernement et moi en particulier nous avons changé de doctrine philosophique et religieuse. Non, Messieurs, je n'ai pas changé, j'ai toujours été d'esprit indépendant. Je ne suis inféodé à aucune Eglise, pas même à la franc-maçonnerie. (Mouvements divers).

Mais les temps, eux, sont changés, les passions sont éteintes et la situation n'est plus la même entre la société laïque et l'Eglise catholique.

Les luttes d'autrefois n'existent plus en présence de l'attitude nouvelle de l'Eglise, une politique de tracasseries mesquines serait déplacée; désormais elle doit faire place à une politique de large tolérance, à un esprit nouveau, à un esprit de rénovation. (Bravos au centre; murmures à l'extrême gauche).

Ce qui était possible et nécessaire en 1877 n'est plus aujourd'hui ni nécessaire ni possible, et deviendrait même dangereux. (Très bien! très bien!).

M. Brisson. — En réalité l'explication donnée par M. le ministre des cultes n'est qu'un acte de contrition pour le passé. (Applaudissements à l'extrême gauche), comme si le gouvernement républicain avait jamais eu une politique de tracasseries mesquines, comme s'il avait fait autre chose que de prendre des mesures défensives contre une guerre sauvage. (Bravos sur les mêmes bancs).

Plusieurs ordres du jour motivés sont déposés sur le bureau.

M. Casimir-Périer, président du conseil, commence par revendiquer sa part et celle de ses collègues dans les luttes passées, où l'esprit de la Révolution devait se défendre contre l'esprit du passé, pour fonder et consolider la République.

C'est pour cela qu'on a fait les lois scolaires, les lois militaires que le cabinet actuel, dès son installation, s'est engagé à maintenir. Mais à présent, la victoire de l'esprit laïque est complète. Rien ne justifierait une politique qui consisterait à remplacer la grande guerre qui est finie par une petite guerre de tracasseries et de persécutions mesquines. (Applaudissements).

Nous avons le sentiment que d'une part il faut rétablir chez les fonctionnaires le sentiment de l'autorité, mais que d'autre part il y a des causes de discorde entre les citoyens que notre devoir est de chercher à faire disparaître afin d'amener l'union de tous les citoyens groupés dans l'intérêt suprême de la patrie. (Applaudissements).

M. Goblet proteste avec une grande véhémence contre le système politique exposé par M. Spuller et par M. Casimir-Périer, en disant que pour sa part il n'admet pas qu'un républicain recherche les voix de la droite.

M. Binder. — Je vous rappellerai cependant, M. Goblet, que votre ami M. Millerand est venu me demander ma voix pour vous lorsque vous vous êtes présenté comme candidat sénatorial dans la Seine. (Hilarité à droite).

C'est au milieu d'un tumulte presque ininterrompu que M. Goblet poursuit son réquisitoire contre le gouvernement qu'il accuse de cléricalisme.

On vote sur l'ordre du jour suivant de M. Barthou, qui est accepté par le gouvernement.

« La Chambre, confiante dans la volonté du gouvernement pour défendre les lois républicaines et les droits de l'Etat laïque, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour de confiance est adopté par 302 voix contre 119.

La séance est levée.

L'incident Dupuy-Ducet

L'incident Dupuy-Ducet que l'extrême gauche s'était plu à grossir démesurément depuis quelques jours, vient d'avoir une fin misérable à la Chambre.

On sait de quoi il s'agissait.

M. Dupuy, ancien président du conseil était accusé d'avoir subventionné le journal la Cocarde, à l'aide des fonds secrets, au moment de l'affaire des faux papiers du nègre Norton.

M. Pelletan et ses amis voulaient absolument obtenir de M. Dupuy une indication précise, et savoir si oui ou non une allocation sur les fonds secrets avait été faite en faveur de M. Ducet.

L'ancien président du conseil, restant dans la tradition parlementaire et dans la vérité constitutionnelle, a toujours refusé de répondre quoi que ce soit à ce sujet, les ministres ne devant compte de l'emploi des fonds secrets qu'au président de la République.

Aussi M. Pelletan s'est-il fâché tout rouge samedi à la Chambre. Il a invoqué les grands principes et lancé les grands mots « honneur du parti républicain, moralité de la République, etc... »

Mais rien n'y a fait. Chacun voyait trop clairement là-dessous le retour offensif de M. Clémenceau, et le désir où étaient ses amis de recommencer une ère nouvelle de scandales, pour se laisser prendre à un piège aussi grossier.

Le suffrage universel a jugé M. Clémenceau, ce n'est pas à la Chambre de le réhabiliter, et quel que soit le talent avec lequel M. Pelletan puisse agiter son spectre à la tribune parlementaire, cette danse macabre ne saurait plus impressionner personne.

L'affaire des faux papiers a été une vaste tragi-comédie politique qui a ému la France pendant quarante-huit heures et qui est maintenant oubliée. Pourquoi vouloir galvaniser tout ce passé mort ?

M. Dupuy, quand il était ministre de l'intérieur, a dépensé l'argent dont il disposait sur les fonds secrets, comme il l'a voulu, et comme sa conscience lui a permis de le faire.

C'est ce que la Chambre a pensé. Aussi a-t-elle procédé à une exécution sommaire des prétentions de l'extrême-gauche, en repoussant par 286 voix contre 126, la proposition de résolution de M. Pelletan, et en opposant la question préalable à la motion de M. Paschal Grousset.

CHRONIQUE LOCALE

Nos députés

Vote des députés du Lot sur la politique soutenue samedi, à la Chambre, par le gouvernement :

MM. Vival a voté contre.
Lachize s'est abstenu.
Rey et Talou ont voté pour.

Clôture de la Mission

On nous écrit :

La mission prêchée dans toutes les paroisses de Cahors par les Pères Rédemptoristes, et dont nous avons annoncé l'ouverture en son temps, a été clôturée dimanche dernier, au milieu d'un concours immense de fidèles.

Le succès de cette mission a été éclatant et le Père supérieur a pu dire, dans son dernier sermon, que ses confrères et lui avaient réussi au-delà de leurs espérances.

C'est que l'esprit chrétien, quoique certains en disent, est resté très vivace dans notre population et n'a besoin que d'une occasion pour s'affir-

mer. On l'a bien vu pendant ces trois semaines; dans chaque église, tous les sermons, tous les exercices étaient suivis, avec une assiduité exemplaire, par une foule sympathique et recueillie. A la Cathédrale, notamment, où trois sermons étaient prêchés chaque jour sans exception, l'immense nef a été souvent trop petite pour contenir l'affluence des fidèles. C'était surtout le sermon du soir, prêché ordinairement par le père Montaigne, supérieur de la mission, qui attirait le plus grand concours de peuple.

Nos missionnaires se sont toujours montrés à la hauteur de leur difficile et pénible tâche; avec une grande force de raisonnement, dans un langage toujours simple, souvent familier, semé de récits et d'anecdotes intéressants, ils ont su faire accepter le dogme catholique dans toute sa profondeur, la morale de Jésus-Christ dans toute sa sévérité.

Bien des personnes, jadis assez tièdes, ont compris qu'il faut à tout prix être chrétien jusqu'au bout.

A ces bonnes dispositions il fallait une conclusion pratique; elle n'a pas manqué de se produire sous la forme de très nombreuses communions. C'était un consolant spectacle que de voir, dimanche matin, à la Cathédrale, une foule d'hommes en rangs serrés, qui remplissaient à eux seuls une bonne moitié de la nef et qui tous ont défilé à la sainte table. Qu'on vienne encore nous dire que la religion est morte!

Monseigneur l'Evêque de Cahors avait bien voulu dire lui-même la messe et donner la communion. Il a également présidé les vêpres, pendant lesquelles a eu lieu la clôture de la mission. Après un remarquable sermon du père Montaigne sur la *Perseverance Chrétienne*, Monseigneur l'Evêque s'est levé et a prononcé l'allocution suivante :

ALLOCUTION DE MONSIEUR GRIMARDIAS

« Je ne veux pas, mon R. P. vous laisser descendre de cette chaire sans vous exprimer notre reconnaissance et nos remerciements.

» Quand je vous ai appelés, je savais bien que je m'adressais à des prêtres qui vont puiser leurs inspirations dans le cœur de leur divin Maître. Aussi n'ai-je pas été étonné que pendant cette mission vous n'ayez reculé devant aucun sacrifice et que vous soyez dépensés sans réserves pour le salut des âmes. Votre dévouement et votre charité nous ont profondément édifiés.

» Vos travaux n'ont pas été sans quelques compensations. Ces foules qui se sont pressées autour de la chaire, ces confessions si nombreuses dans lesquelles tant d'âmes ont retrouvé la paix, ces communions si édifiantes, et surtout celle de ce matin, tout cela était bien propre à vous faire oublier vos fatigues.

» Je sens aussi le besoin de remercier le peuple de Cahors. Avant d'aller rendre compte à Dieu de mon ministère, j'ai eu la pensée de vous faire donner cette mission pour réveiller l'esprit de foi et encourager la piété. J'étais bien persuadé que Cahors comprendrait le don de Dieu et saurait en profiter. Vous avez répondu à mon appel.

» Oh! sans doute, j'aurais voulu qu'un plus grand nombre d'hommes eussent ouvert les yeux à la lumière; mais le grain qui a été semé ne sera pas perdu.

» Puis vous qui vous êtes unis à Dieu, ne rompez pas votre contrat, tenez vos résolutions. Vous les tiendrez, n'est-ce pas, mes frères bien aimés. Vous serez chrétiens dans l'accomplissement de vos devoirs, chrétiens dans vos familles, où vous ferez rentrer Dieu, chrétiens dans l'église: que c'est beau de voir cette grande église remplie de fidèles, qu'elle se remplisse souvent; chrétiens dans le monde, non pas dans le monde mauvais dont on vous a éloquemment parlé, mais dans celui qui se respecte; chrétiens dans vos prières comme dans vos peines; chrétiens partout, chrétiens toujours.

» Voilà les résolutions que vous devez prendre. N'oubliez pas que votre persévérance sera le gage de votre salut éternel. »

Pétition contre le transfert du square

A Monsieur le Maire,
A Messieurs les Membres du Conseil Municipal.

Les soussignés tous électeurs et contribuables, jaloux des intérêts de notre ville et soucieux de lui conserver tout ce qui peut contribuer à ses avantages et à ses agréments, viennent porter devant leurs mandataires du Conseil municipal les respectueuses protestations que leur inspire la mesure tendant au transfert du square de la place d'armes à l'extrémité opposée des allées Fénelon.

Vous vous rappelez, Messieurs, l'embarras où l'on était, lors de l'érection du Monument Gambetta, de trouver un emplacement digne de recevoir la statue de notre illustre concitoyen; vous savez que dès son arrivée à Cahors, Falguière, à qui nous devons l'image de notre compatriote, n'hésita pas à choisir le square actuel comme le seul capable de mieux mettre en relief les traits et l'attitude du héros de la défense; vous n'ignorez pas qu'aux yeux, non seulement de l'éminent artiste, mais aussi aux yeux de tous les connais-

seurs et de la presque unanimité des habitants le jardin de la place d'armes offre le plus joli site que l'on puisse admirer à Cahors et que la plupart des villes nous envieraient, vous en êtes convaincus, et cependant vous avez décidé la translation de notre square. Nous ne doutons pas que de puissants motifs vous aient conduits à cette décision.

Mais, pour notre part, examinant les choses, avec la plus stricte impartialité, il ne nous est pas possible d'entrevoir la raison de ce changement.

Dira-t-on qu'on veut ménager une place plus spacieuse aux baraques et aux marchands ambulants? songez, Messieurs les Conseillers, que l'intérêt d'un cirque ou d'une ménagerie ne vaut pas la dégradation de toute une promenade, ne vaut pas l'isolement de la statue Gambetta, qui, privée de son hémicycle et de son fond de verdure, prendra l'air mélancolique et navré de Fénelon solitaire.

Veuillez vous inspirer du sentiment de l'opinion publique. La pénible surprise qu'elle a ressentie le jour de votre détermination imprévue, son opposition à votre projet, votre goût personnel, l'intérêt de Cahors, tout vous fait un devoir, s'il en est temps encore, de contremander les travaux hâtivement entrepris et de maintenir le square de la place d'armes.

Convaincus que vous vous rangerez à l'avis général, qui est celui du bon sens et de la sagesse, nous vous prions, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers, d'agréer nos respectueux hommages.

(Suivent les signatures)

Le Conseil municipal peut se vanter d'avoir fait œuvre unanimement impopulaire en votant le transfert du square. C'est chaque jour un tolle général de désapprobation sur le chantier même et que sera-ce lorsque la cognée abattra les magnifiques arbres centenaires qui servent si heureusement de fond au monument Gambetta. C'est une rage de destruction vraiment inexplicable. Aussi les pétitions circulent, malheureusement trop tard, pour arrêter cet acte de vandalisme

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Le conseil municipal de Cahors s'est réuni d'urgence, samedi, à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Costas, maire.

Cette réunion avait pour but l'examen des propositions faites par M. Charles Caviolle, docteur en médecine et propriétaire d'un immeuble, rue du Lycée, au sujet de l'ouverture d'une rue parallèle à la façade de sa maison et faisant communiquer la rue du Lycée avec les allées Fénelon.

La longueur de cette rue serait de 90 mètres sur une largeur de 8 mètres, avec une pente de 0,07 par mètre.

M. le maire a fait connaître les conditions auxquelles M. Caviolle consent à l'ouverture proposée.

Ces conditions sont les suivantes :

- 1° La ville prendra à sa charge la réfection de deux fossés;
- 2° Un petit jardin longeant la rue du Lycée sera clôturé aux frais de la ville, sur une longueur de 13 mètres;
- 3° Le trottoir, sur une longueur de 60 mètres restera à la charge de la ville;
- 4° La ville lui cédera une superficie de terrain de 55 mètres qui se trouve en façade sur la promenade et deviendra disponible par suite du nouvel alignement;
- 5° La ville se chargera de changer la porte de la maison qui se trouve en façade sur les allées Fénelon.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Daynard a dit qu'il y avait lieu de rejeter les demandes de M. Caviolle.

M. le maire a proposé de charger la commission des travaux publics de s'entendre avec M. Caviolle.

M. Séguy demande à connaître par un rapport écrit les avantages et les inconvénients pouvant résulter de l'ouverture de la nouvelle rue ou de l'état actuel.

M. Mazières fait ressortir les avantages résultant de l'ouverture projetée, mais estime que cette ouverture ne doit rien coûter à la ville.

M. Combelles dit que la cession demandée à la ville des terrains en bordure sur la promenade, dédommagerait amplement M. Caviolle des terrains qu'il cède lui-même.

A la suite d'une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Delpont, Cayla et Périers, le maire a mis aux voix la proposition que la rue se fera sous la réserve qu'elle ne sera accessible qu'aux piétons et qu'elle n'engagera pas les finances de la ville.

Cette proposition est adoptée.

Mairie de Cahors

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'une leçon pratique de greffage de la vigne sera donnée publiquement par un moniteur, dans une des salles de l'hôtel

de ville les dimanches 11 et 18 mars 1894 de 2 à 4 heures du soir.
Il invite les agriculteurs et viticulteurs à vouloir bien s'y rendre.

Concours régional

Suite de la nomenclature des primes

1^{re} DIVISION

1^{re} CLASSE

Espèce bovine

4^e CATÉGORIE. — RACE D'ANGLES. — Mâles.
— 1^{re} section. — Animaux de un à 2 ans, nés depuis le 1^{er} mai 1892 et avant le 1^{er} mai 1893. — 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e prix, 200 fr.
— 2^e section. — Animaux de 2 à 4 ans, nés depuis le 1^{er} mai 1890 et avant le 1^{er} mai 1892. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e prix, 200 fr.

Femelles. — 1^{re} section. — Génisses de 1 à 2 ans, nées depuis le 1^{er} mai 1892 et avant le 1^{er} mai 1893. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 150 fr. ; 2^e, 100 fr.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 150 fr. ; 2^e, 100.

3^e section. — Génisses de 2 à 3 ans, pleines ou à lait, nées depuis le 1^{er} mai 1891 et avant le 1^{er} mai 1892. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 150.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 150.

3^e section. — Vaches de plus de 3 ans, pleines ou à lait, nées avant le 1^{er} mai 1891. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e, 200 ; 3^e, 100.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e, 200 ; 3^e, 100.

5^e CATÉGORIE. — RACE BAZADAISE. — Mâles.
— 1^{re} section. — Animaux de 10 mois à 2 ans, nés depuis le 1^{er} mai 1892, et avant le 1^{er} juillet 1893. — 1^{er} prix, 350 fr. ; 2^e, 250 ; 3^e, 150.

2^e section. — Animaux de 2 à 4 ans, nés depuis le 1^{er} mai 1890 et avant le 1^{er} mai 1892. — 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 200.

Femelles. — 1^{re} section. — Génisses de 10 mois à 2 ans, nées depuis le 1^{er} mai 1892 et avant le 1^{er} juillet 1893. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 100.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 100 ;

3^e section. — Génisses de 2 à 3 ans, pleines ou à lait, nées depuis le 1^{er} mai 1891 et avant le 1^{er} mai 1892. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e, 150 ;

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e, 150.

3^e section. — Vaches de plus de 3 ans, pleines ou à lait, nées avant le 1^{er} mai 1891. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 200 ; 3^e, 100.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix 300 fr. ; 2^e, 200 ; 3^e, 100.

6^e CATÉGORIE. — RACE GARONNAISE PURE. — Mâles. — 1^{re} section. — Animaux de 1 à 2 ans, nés depuis le 1^{er} mai 1892 et avant le 1^{er} mai 1893. — 1^{er} prix, 350 fr. ; 2^e, 250 ; 3^e, 150.

(A suivre.)

Appel des réservistes en 1894

Seront appelés en 1894 pour accomplir une période d'instruction de quatre semaines :

1^{er} Par affiches, du 27 août au 23 septembre, les réservistes de la classe 1886 appartenant aux régiments d'infanterie et d'artillerie de marine et aux armuriers de marine ; les réservistes des mêmes corps ajournés lors de l'appel 1893, et les réservistes des classes 1883 et 1887, des deuxième et troisième circonscriptions de la réserve maritime, non convoqués en 1893 ;

2^e Par ordre d'appel individuel, du lundi 27 août au dimanche 23 septembre, les dispensés de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, appartenant à la classe 1890.

Sont seuls dispensés de répondre à l'appel en 1894 :

1^o Les réservistes des troupes de marine, classe 1880, qui ont accompli au moins quatre ans de service effectif ;

2^o Les réservistes des troupes de marine, fixés régulièrement en Algérie et en Tunisie ;

3^o Les réservistes qui auront obtenu la dispense à titre de soutien de famille.

La procédure suivie pour les demandes de dispenses naturelles à adresser au sujet des appels est

la même que celle indiquée pour l'armée de terre. Les réservistes de la marine qui se trouveraient hors de leur domicile au moment de l'appel, rejoindront directement le port où est stationné leur régiment.

Cathédrale de Cahors

AVIS

Le Préfet du Lot a l'honneur d'informer MM. les entrepreneurs de maçonnerie de Cahors, que le samedi, 17 mars courant, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé, à la préfecture, à la réception des soumissions pour les travaux de maçonnerie à exécuter en 1894 pour l'entretien de la Cathédrale de Cahors. Ces travaux sont évalués à la somme de 2,095 fr.

MM. les entrepreneurs peuvent, dores et déjà, prendre connaissance du devis qui est déposé dans les bureaux de la préfecture (2^e division).

Association des Membres de l'Enseignement

Cette société a été fondée en 1858 par le Baron Taylor. Elle comptait au 31 Décembre 1893, 16,398 membres. A la même époque ses rentes s'élevaient à la somme de 79,107 fr. représentant un capital de 2,614,145 fr.

Depuis le 1^{er} janvier 1894 jusqu'au 18 février, 486 comptes nouveaux ont été ouverts.

Les cotisations reçues forment un total de 45,120 fr.

Il a été acheté 1605 fr. de rente.

Ce qui élève les rentes de l'Association, au 18 février à 80,712 fr.

Bureaux : Rue Bergère, 25, Paris.

L'Electricité au Conseil municipal de Gourdon

M. Rey donne lecture du rapport fait au nom de la Commission des finances, sur le projet d'acquisition par la commune de l'usine électrique au prix de 23,000 fr.

D'après ce rapport, l'achat de l'usine par la commune serait excessivement onéreux, l'amortissement du capital, l'entretien, le combustible, l'usure des machines, le personnel devant coûter à la ville plus que ne rapporte cette usine.

M. le maire donne lecture au Conseil du rapport que vient de lui faire le syndic de la faillite.

M. Malvy combat les conclusions du rapport et présente des chiffres d'après lesquels la commune réaliserait, par l'achat, certains bénéfices.

M. Rossignol parle dans le même sens et prie le conseil de demander une prolongation de quinze jours pour faire parvenir au syndic la réponse de la ville.

M. Delbos demande aussi l'ajournement et le vote d'un crédit pour faire visiter l'usine par un ingénieur qui présenterait un rapport.

M. le maire met aux voix l'ajournement. Cette motion est repoussée par 12 voix contre 4.

M. le maire dit que l'ajournement ayant été repoussé, il va mettre aux voix l'acquisition.

M. Belly demande qu'il soit procédé au vote à bulletin secret. MM. Ayrole et Rossignol le demandent aussi.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Membres présents : 16. — Bulletins trouvés dans l'urne : 15. — Majorité : 8.

Pour l'acquisition : 3. — Contre : 11. — Bulletins blancs : 1.

Attaque nocturne

Une affaire assez ténébreuse vient d'émotionner la population gourdonnaise :

Samedi soir, après la foire, les sieurs Taussa oncle et neveu, marchands de chevaux, demeurant aux environs de Montfaucon, se dirigèrent, après boire, vers la gare, tout en se chamaillant.

Le neveu se cacha, dit-il, derrière une haie, pour éviter la colère de l'oncle qui, rebrousant chemin, vint attaquer un bijoutier ambulante, le sieur Latre qui, la foire finie, rentrait au Vigan.

Sans provocations d'aucune sorte, Taussa déchargea son pistolet, presque à bout portant, sur Latre, et le blessa légèrement au bas ventre.

Latre, surpris par cette attaque soudaine, sortit un couteau de sa poche et en porta une dizaine de coups à l'agresseur qui, transporté à l'hospice n'a pas tardé d'expirer.

Latre s'est aussitôt constitué prisonnier.

Le neveu, dont la conduite a paru suspecte, a été arrêté.

Tribunal correctionnel de Gourdon

Hier est venu devant le tribunal correctionnel de Gourdon, le double procès en diffamation intenté :

1^o Par M. Bergougnoux, pharmacien à Gramat, contre son collègue de la même ville M. Bassouls, et contre M. Bergon, Directeur Gérant du *Réveil du Lot*.

2^o Par M. Bassouls, contre M. Bergougnoux et M. de Lafaurie, Directeur de feu la *Petite Dépêche*.

Le tribunal après avoir écouté les deux parties a renvoyé dos à dos les plaignants en leur infligeant : 100 fr. d'amende à M. Bassouls, 60 fr. à M. Bergougnoux, et 25 fr. à MM. Bergon et de Lafaurie tous avec application de la loi Bérenger.

Les frais du procès ont été mis par quart, à la charge des quatre intéressés.

Albas

Un malfaiteur s'était introduit le dimanche 25 février, dans la maison de M. Pagès-Duport, au Queyrou, près Albas, et lui avait dérobé une montre d'une assez grande valeur et une certaine somme d'argent.

Deux agents de la police de Cahors ont arrêté l'auteur de ce vol samedi soir, à 10 heures, au moment de l'arrivée du train de Brive.

Cet individu est un nommé Jean Cros, d'Albas, que nous avons vu comparaître devant la cour d'assises du Lot, le 20 février dernier, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur deux fillettes de 6 et 8 ans, et qui, du reste, a été acquitté par le jury.

THÉÂTRE DE CAHORS

LE FILS NATUREL

Comédie en 5 actes d'Alexandre DUMAS

AVEC

M^{me} Favart

Dans le rôle qu'elle a joué à la Comédie-Française

C'est irrévocablement samedi prochain, 10 mars, qu'aura lieu à notre théâtre la représentation de M^{me} FAVART de la Comédie-Française, avec *Le Fils naturel*, comédie en 5 actes d'Alexandre Dumas fils.

La troupe qui accompagne la grande artiste est composée d'excellents comédiens qui tous ont fait leurs preuves et nous assurent une brillante interprétation.

FAITS DIVERS

Le printemps. — Bétail. — Engrais. — Sécheresse

Je ne sais si nous entrons sérieusement et définitivement dans le printemps : on le dirait, à voir la délicate température dont nous jouissons jeudi, 1^{er} mars, et dont nous jouissons encore aujourd'hui.

L'année dernière, ce fut à partir du moment où nous sommes, à partir des premiers jours de mars, qu'il cessa de pleuvoir. Nous eûmes à peu près constamment le beau fixe pendant six mois. Jusque vers le 10 septembre, il ne tomba d'autre pluie que celle dont nous fûmes gratifiés par quelques orages trop rares et trop courts.

Serions-nous destinés à souffrir encore de la sécheresse en 1894 ? Serait-il écrit que de nouveau le printemps et l'été passeront sans aucune bonne saison d'eau ?

Cette croyance est extrêmement répandue chez les paysans. D'où vient-elle, quel en est le point de départ ? Quelque Mathieu, Mathieu de la Drôme où de l'Aveyron, a-t-il lancé au hasard cette affirmation, qui fait maintenant son chemin toute seule ? Je l'ignore.

Toujours est-il que dans le Causse, comme au Ségala, comme au Vallon, comme à la Montagne, tous les paysans vous répéteront : « Cette année, nous devons pâtir de la sécheresse, plus que l'année dernière. »

Si vous demandez quelques explications, il vous sera répondu : « Ça se dit partout. » Et en effet, partout les cultivateurs sont dans cette croyance.

De plus, j'en ai entendu qui soutiennent qu'à l'heure actuelle il y a déjà de la sécheresse, et qu'après la couche tout à fait superficielle du sol, si l'on descend à 10 ou 15 centimètres, l'on ne trouve plus que de la terre parfaitement sèche.

J'ai quelque peu de peine à tenir cette dernière assertion pour vraie. J'admets bien que les sources soient un peu plus basses et leurs réserves moins abondantes qu'elles ne sont d'ordinaire en cette saison.

Mais je ne peux croire qu'il y ait maintenant, et d'une façon générale, défaut d'humidité dans le sol.

Je n'ai pas présents à l'esprit les résultats donnés par le pluviomètre, il me semble cependant qu'il est tombé une quantité d'eau et de neige à peu près normale pendant les quatre derniers mois. Il ne peut donc pas y avoir grande sécheresse.

Mais si le pronostic dont je parlais plus haut venait à se réaliser, si nous devions encore passer six mois sans ou presque sans pluie, alors les dommages seraient beaucoup plus grands qu'ils ne furent en 1893.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison Marius BERGER, fils

de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

Si on a de la constipation, des maux de tête, manque d'appétit, on doit prendre chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

LE RACHITISME

est une maladie de l'enfance provenant de la pauvreté du sang et d'une débilité héréditaire ;

L'Émulsion Scott

cette crème exquise d'huile de foie de morue, guérit le rachitisme et les maladies héréditaires en donnant au sang une vigueur nouvelle.

Les médecins du monde entier la recommandent.

J. DELOUCHE, Phien, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

On lit dans le Dictionnaire de Larousse : « Le tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion. » Le Tapioca Rils justifie pleinement cette réputation : c'est un aliment des plus nourrissants et des plus faciles à digérer ; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ces qualités.

Tous les produits de grande consommation ne tardent pas à être l'objet de nombreuses imitations et contrefaçons. C'est ce qui est arrivé aux *Capsules Guyot* et au *Goudron Guyot*, si efficaces contre les rhumes, les catarrhes, les bronchites, l'asthme, la grippe ou influenza. M. Guyot ne peut garantir que les Capsules et le Goudron dont les flacons portent sur l'étiquette l'adresse L. Frère, Paris, 19, rue Jacob.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge ; sans opium, morphine ni codéine, on les donnera donc avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

BULLETIN FINANCIER

Nos rentes durant cette semaine ont eu une légère hausse. Le 3 0/0 s'est avancé de 99.20 à 99.60. L'amortissable est monté de 98.82 1/2 à 99.50. Le 3 1/2 est passé de 105.32 1/2 à 105.83. Fonds étrangers. L'Italien parti à 74.50 finit à 73.20. L'Extérieure finit à 64.20. L'Unité passe de 104.07 à 105.45. Le Hongrois 4 0/0 or est très ferme à 96.60. L'Orient à 69.55, le 3 0/0 à 85.60. Le Turc ferme à 24.50.

Banque et valeurs de Crédit : la Banque passe de 4000 fr. à 3980. Le Crédit Foncier de 892 à 997.50. Le Crédit Industriel à 560. Le Crédit Lyonnais à 777.50. La Société Générale à 450.50. La Banque ottomane de 618.50 à 617.50.

Chemins de fer : L'Est à 960, le Lyon à 1540, le Midi à 1340, l'Orient à 1639.50, le Nord à 1860. Ces valeurs ont été d'une fermeté remarquable cette semaine.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Phien, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

PRÉFECTURE DU LOT

Expropriation pour cause d'utilité publique

ACTES D'OFFRES

Par arrêtés préfectoraux en date de ce jour, les sommes à offrir officiellement aux propriétaires de la commune de Boissières qui ont des terrains à céder au tracé du chemin d'intérêt commun numéro 10 (2^e annexe) ont été fixées ainsi qu'il suit :

NOMS ET PRÉNOMS DES PROPRIÉTAIRES	DOMICILE	NATURE DU TERRAIN	CONTENANCE	SECTION et N° du PLAN CADASTRAL	SOMMES OFFERTES
COMBES MAURICE	Nuzéjols	Terre	1 ^a 40	D — 922	29 fr. 20 c.
		Pâturage	0 ^a 20	D — 923	
MOLINIÉ JEAN	— id. —	Châtaigneraie	1 ^a 96	D — 921	71 fr. 28 c.
		Terre	3 ^a 20	D — 911	
BOURDARIE STANISLAS	— id. —	Châtaigneraie	2 ^a 50	D — 916	60 fr. »
LABORIE LAURENT	Boissières	Bois	1 ^a 45	D — 910	25 fr. »

Fait à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, le 1^{er} mars 1894.

Le Préfet du Lot,
HENRI ARNAUD.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes américaines

Grande baisse de Prix

Racinés 1^{er} choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Pouzin, 40 fr. le mille.

Greffés-soudés 1^{er} choix depuis 150 f.
2^e choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury.

A VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot)

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron Frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures où figureront les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.
Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.
Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.
Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.
L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

RHUMES-BRONCHITES

Le Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les *Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza*. La Pâte phéniquée de Vial possède les mêmes propriétés.

Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

APPAUVRISSEMENT DE SANG

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéries rapidement du fer à l'état soluble et de phosphates; on les trouve réunis dans le Phosphate de fer de Leras, très recommandé pour les enfants pâles, délicats, privés d'appétit et les jeunes filles qui se développent difficilement.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints

en

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS DU LOT CAHORS

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.